

COMMUNE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021

DE SORBIERS – 2021

Le 24 mars 2021 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, à l'espace culturel de l'échappé, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 28

Date de convocation : 18 mars 2021

PRESENTS : Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Myriam RAGEYS-FERRET- Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Marlène DI PIAZZA-TALLON – Sylvain DUPLAY – Jocelyne GAGNAL PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

ABSENTS :

ABSENTS EXCUSES :

PROCURATIONS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Viviane NEEL

La loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 16 février 2021 donne la possibilité, dans son article 6, d'organiser la réunion de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou d'un EPCI « en tout lieu », si le lieu habituel ne permet pas de l'organiser dans le respect des règles sanitaires – notamment de distanciation. La décision revient au maire ou au président, qui doit en informer préalablement le préfet.

Cette mesure cesse d'avoir effet en même temps que prend fin l'état d'urgence sanitaire.

Or, la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 proroge l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021.

Le conseil municipal a décidé en considération de la réglementation de se réunir à l'espace culturel L'échappé. Madame la Maire précise qu'elle a informé préalablement le préfet du lieu choisi pour la réunion du conseil municipal.

Vote du huis-clos

L'article L 2121-18 du code général des collectivités territoriales pose le principe que les séances des conseils municipaux sont publiques. Toutefois, le même article prévoit que, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal puisse décider, sans débat et à la majorité absolue des membres présents ou représentés, de se réunir à huis clos.

Par suite des mesures prises par le gouvernement instaurant un couvre-feu à partir de 19h00, il n'est pas possible au public d'assister à la séance du conseil municipal, celui-ci n'étant pas autorisé de manière dérogatoire à sortir pour aller assister à une telle réunion.

Considérant que le caractère public ne peut être assuré, et afin de garantir la sécurité juridique des décisions qui seront à prendre lors de ce conseil, Madame la Maire propose aux membres de voter le huis-clos de la présente séance.

Le huis-clos est voté à l'unanimité.

APPROBATION Du PROCES-VERBAL DU 9 DECEMBRE 2020

Le procès-verbal du 27 janvier 2021 est adopté à la majorité (27 pour, une abstention de Marie-Hélène MASSON).

ORDRE DU JOUR

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Adhésion au service optionnel SAGE du SIEL
2. Pacte de gouvernance de Saint-Etienne Métropole
3. Délégation à Madame la Maire pour demander des subventions

FINANCES-MARCHES PUBLICS

4. Compte de gestion 2020 – budget principal
5. Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe des pompes funèbres
6. Compte administratif 2020 – budget principal
7. Affectation du résultat 2020 – budget principal
8. Compte de gestion 2020 – budget annexe des pompes funèbres
9. Compte administratif 2020 – budget annexe des pompes funèbres
10. Affectation du résultat 2020 – budget annexe des pompes funèbres
11. Budget primitif 2021 – budget principal
12. Vote des taux d'imposition 2021
13. Autorisations de programme et crédits de paiement
14. Budget primitif 2021 – budget annexe des pompes funèbres
15. Demande de subvention DETR et DSIL
16. Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat vert et bleu 2021
17. Convention de partenariat avec l'association Saint-Vincent-de-Paul

RESSOURCES HUMAINES

18. Prime de responsabilité pour certains emplois administratifs

ENVIRONNEMENT

19. Rapport sur les performances et la qualité du service de l'eau
20. Rapport sur les performances et la qualité du service de l'assainissement

Lecture est donnée des décisions du maire prise en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

N°2021-002	Renouvellement de la concession de terrain de M. et Madame MOULIN Eric et Annick identifiée sous le numéro 62 du plan du cimetière pour une durée de 15 ans à compter du 24 novembre 2019 moyennant la somme de 680,00 euros.
N°2021-003	Renouvellement de la concession de terrain de M. et Madame COTTIER Jean et Marthe identifiée sous le numéro 476 du plan du cimetière pour une durée de 30 ans à compter du 10 juillet 2019 moyennant la somme de 1 360,00 euros.
N°2021-004	Renouvellement de la concession de terrain de M. et Madame DOUPLAT Marc et Lucienne identifiée sous le numéro 61 du plan du cimetière pour une durée de 30 ans à compter du 13 mai 2018 moyennant la somme de 1 360,00 euros.
N°2021-015	Convention d'accompagnement avec les Francas de la Loire afin de poursuivre l'amélioration des temps d'accueil des enfants avant et après le repas pendant la pause méridienne dans les restaurants scolaires ainsi que sur les temps d'accueil après la classe le soir. Seront organisées des rencontres avec les équipes de restauration scolaire et des temps d'accueil du soir les 8 et 9 février 2021, puis un temps d'observation aura lieu en février, mars et avril 2021. A l'issue de cette période, sera rendue pour mi-juin 2022 une note d'observation, d'analyse, de synthèse assortie de préconisations. Le coût total de cette prestation s'élève à 3 600,00 euros (soit 6 journées à 600 euros).

Suivant l'ordre du jour, le conseil municipal s'est prononcé sur :

1. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Adhésion au service optionnel SAGE du SIEL

Rapporteur : Alain SARTRE

Alain Sartre propose d'adhérer à la compétence optionnelle « SAGE » du SIEL-TE, service d'assistance à la gestion énergétique, qui comprend la gamme de modules suivante :

- Modules de base :
 - o Réalisation d'un suivi annuel des consommations d'énergie dans les bâtiments de la collectivité. Ce suivi intègre toutes les énergies mais ne comprend pas les consommations en eau ;

- Rédaction et présentation d'un rapport annuel de bilan des consommations, incluant un ensemble de préconisations pour réaliser des économies financières ou d'énergie, ainsi que pour optimiser la gestion de l'énergie ;
- Rédaction d'une fiche de synthèse annuelle présentant un récapitulatif des consommations et dépenses globales des bâtiments de la collectivité, ainsi que de l'éclairage public lorsque la collectivité adhère à la compétence optionnelle 'Eclairage Public' du SIEL-TE. Cette fiche, qui peut être utilisée à des fins de communication, rappelle également les actions menées pendant l'année écoulée ainsi que les préconisations du SIEL-TE pour l'année à venir.
- PROSPER
L'outil de prospective énergétique PROSPER co-édité par le SIEL-TE, permet d'établir un ou plusieurs scénarii aux horizons 2020, 2030 et 2050, afin de visualiser les perspectives de baisse des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre, l'augmentation de la part d'énergies renouvelables et de suivre les actions menées sur le territoire.
- Modules ponctuels
 - Module de diagnostics et d'assistance
 - Aide à l'exploitation et au suivi des installations techniques "fluides";
 - Mesures et analyses : température, réseaux électriques, combustion ;
 - Réalisation de thermographies à l'aide d'une caméra infrarouge ;
 - Réalisation d'études d'opportunité sur la mise en œuvre d'énergies conventionnelles (gaz, fioul, électricité, propane) ou renouvelables (bois déchiqueté, granulés, photovoltaïque, solaire thermique, micro hydraulique) ;
 - Réalisation d'études de choix d'énergie (ECE) dans le cadre de la construction ou de la réhabilitation d'un bâtiment ;
 - Aide à la mise en place et au suivi de contrats d'exploitation / de maintenance ;
 - Réalisation d'études et diagnostic sur l'éclairage intérieur.
 - Module d'accompagnement aux travaux
 - Réalisation d'un cahier des charges de consultation d'entreprises ;
 - Aide à l'analyse des offres ;
 - Suivi du chantier et aide à la réalisation des opérations de réception ;

Le détail des prestations, les conditions d'intervention du SIEL-TE et la répartition des rôles entre le SIEL-TE et la collectivité sont explicitées dans le projet de convention annexé à la présente note.

Alain SARTRE propose d'adhérer à ce service afin que le SIEL puisse assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

Un programme des interventions à mener chaque année sera établi conjointement par les services de la commune et du SIEL-TE, pour un volume moyen de 12 jours. Ce programme sera établi chaque fin d'année et ce pour l'année suivante.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans minimum et, à l'issue de cette période, l'adhésion se renouvelle tacitement pour une durée annuelle. La convention sera exécutoire après signature par les parties.

Le service sera assuré moyennant le versement d'une contribution annuelle de 4 008 € à verser au SIEL-TE. Ladite contribution est révisable chaque année, selon le tableau annuel des contributions du SIEL-TE, en tenant compte du pourcentage d'évolution du glissement vieillesse technicité « effet de carrière » des agents du pôle SAGE. Ce montant est versé au SIEL-TE au cours du premier semestre de l'année considérée. A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Madame la Maire, étant par ailleurs présidente du SIEL, ne prend pas part au vote.

Il vous appartient :

- D'approuver cette adhésion au SAGE du SIEL-TE
- D'engager la commune à verser les contributions annuelles correspondantes
- D'autoriser Monsieur Alain SARTRE à signer toutes pièces à intervenir.

Vote : majorité, 21 pour, 6 abstentions (Christophe BERGERAC, Marie-Hélène MASSON, Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Julien BONNETON, Sarah VALLUCHE),

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Pacte de gouvernance de Saint-Etienne Métropole

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Par délibération en date du 5 octobre 2020, le conseil métropolitain a décidé de mettre en place un pacte de gouvernance, ainsi que le propose l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales issu de la loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la ville et à la proximité de l'action publique.

Dans ce cadre, si les groupes de travail initialement prévus n'ont pas pu se tenir en raison de la crise sanitaire, un projet de Pacte de gouvernance a été établi et validé par les vice-présidents puis adressé à l'ensemble des maires des communes membres de Saint-Étienne Métropole.

Le projet a ensuite été l'objet d'un examen par les maires dans le cadre de la Conférence des Maires qui s'est tenue le 19 janvier 2021, durant laquelle elles et ils ont pu faire part de leurs observations.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, Saint-Étienne Métropole doit adopter ce pacte dans les 9 mois à compter du renouvellement général des membres du conseil métropolitain, après avis des conseils municipaux rendus dans un délai de 2 mois, après transmission du projet de pacte de gouvernance tel qu'annexé à la présente note. Ce pacte de gouvernance sera également intégré au futur pacte métropolitain.

Madame la Maire met aux voix l'approbation de ce pacte de gouvernance.

Vote : unanimité

3. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Délégation à Madame la Maire pour demander des subventions

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Par délibération du 3 juin 2020, le conseil municipal a délégué à Madame la Maire une partie de ses pouvoirs, conformément à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, lequel dresse la liste des compétences déléguables au maire.

Parmi celle-ci, figure notamment celui « de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions » ; pouvoir qui n'a pas été délégué à Madame la Maire dans la délibération visée ci-dessus.

Les divers appels à projets et dispositifs de subvention qui peuvent intéresser la commune fixent des délais de dépôt de dossier qui ne permettent pas toujours d'attendre le prochain conseil municipal. Pour permettre aux services de déposer les demandes de subventions dans les temps et à la commune de pouvoir bénéficier de toutes les subventions possibles, Jacques VALENTIN propose de déléguer ce pouvoir à Madame la Maire, comme suit :

« De demander à tout organisme financeur l'attribution de tout type de subvention à laquelle la commune pourrait prétendre, quel que soit son montant, le montant des travaux ou du projet. »

Jacques VALENTIN propose d'approuver cette délégation dans les conditions définies ci-dessus, en complément de la délibération du 3 juin 2020.

Vote : majorité, 27 pour, une abstention (Marie-Hélène MASSON)

4. FINANCES-MARCHES PUBLICS - Compte de gestion 2020 – budget principal

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Jacques VALENTIN propose d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal. Les tableaux des comptes administratifs et les vues synthétiques des comptes de gestion ont été joints en annexe à la présente note. Le compte de gestion dans son entier est téléchargeable comme indiqué ci-dessus.

Le compte de gestion retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

L'exécution des dépenses et des recettes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires relatives à l'exercice 2020 du budget principal a été réalisée par le Trésorier de Saint-Etienne banlieue et amendes.

Le compte de gestion, établi par le service de gestion comptable Loire Sud, concorde avec le compte administratif de la commune. Il n'appelle aucune observation ni réserve.

Vote : majorité, 24 pour, 4 abstentions (Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Julien BONNETON, Sarah VALLUCHE)

5. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Désignation du Président de séance pour le vote des comptes administratifs 2020 du budget principal et du budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le vote du conseil municipal sur les comptes administratifs ne doit pas avoir lieu sous sa présidence.

Madame la Maire propose de désigner Jacques VALENTIN comme président de séance et ce, pour l'ensemble des comptes administratifs de la commune.

Vote : unanimité

6. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Compte administratif 2020 – budget principal

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Les éléments d'analyse du compte administratif sont présentés ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

RESULTATS BUDGETAIRES - EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2020

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales	3 517 056,44 €	9 626 849,37 €	13 143 905,81 €
Titres de recette nettes	2 175 937,24 €	8 579 834,82 €	10 755 772,06 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	3 517 056,44 €	9 626 849,37 €	13 143 905,81 €
Mandats nets	1 653 644,16 €	7 845 884,53 €	9 499 528,69 €
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent	522 293,08 €	733 950,29 €	
Déficit			
Résultat 2019 reporté	- 235 717,36 €	1 423 463,37 €	
Résultat cumulé 2020	286 575,72 €	2 157 413,66 €	

Restes à réaliser	SECTION INVESTISSEMENT
RECETTES	370 083,55
DEPENSES	697 890,72

Section de fonctionnement :

A - Dépenses :

Charges générales – chapitre 011 :

L'examen du compte administratif permet de constater une baisse des dépenses, de 9 %, soit 160 000 €, liées essentiellement aux conséquences de la crise sanitaire :

- Fourniture de repas pour la cantine : - 32 000 €
- Électricité et gaz : - 27 000 €
- Carburants : - 9 800 €
- Formations : - 11 600 €
- Annonces et insertion : - 7 700 €
- Transports : - 20 000 €

- Voyages et déplacements : - 4 700 €
- Réceptions, fêtes et cérémonies : - 15 000 €

Ressources humaines – chapitres 012, 013 et article 70848 :

Les dépenses relatives aux ressources humaines, au chapitre 012, se montent à 3 982 427 €, soit une baisse de 1,3 %, - 54 000 € par rapport à 2019.

En comptabilisant les remboursements d'assurance et de la CPAM sur les mêmes charges, au chapitre 013 et les remboursements par le CCAS et les SIVU à l'article 70848, la baisse entre 2019 et 2020 est plus forte : - 83 000 €, soit -2,2 %. Cette baisse s'explique avant tout par l'effet de la crise sanitaire avec de moindres recrutements d'agents en remplacement ou en renfort d'accueil périscolaire par exemple.

B - Recettes :

Corollaire des baisses en dépenses, des recettes moindres sont constatées en 2020 en raison de la crise sanitaire :

- Ventes saison culturelle : - 4 500 €
- Ventes centre de loisirs : - 5 300 €
- Accueil périscolaire y compris cantine : - 100 000 €
- Taxe sur la consommation finale d'électricité : - 1 800 €
- Taxe sur la publicité extérieure : - 20 000 €

On peut en revanche noter que la taxe additionnelle sur les droits de mutation (taxe sur les frais d'acte de vente), s'est maintenue à un niveau honorable à 251 000 € pour une moyenne de 245 000 € sur les cinq dernières années.

A noter également la perception ponctuelle d'une taxe sur les terrains rendus constructibles à raison de 7 000 €.

Le revenu des immeubles baisse de 8 700 €, en raison de la crise sanitaire (location de salle en baisse de 2 000 €) et de la résiliation de deux baux : commerce rue Rambert Faure (- 5 000 €), local professionnel place de l'Europe (- 1 200 €).

Les recettes exceptionnelles se sont montées à 176 522,31 €. Elles comprennent :

- Des cessions immobilières pour 98 850 €, essentiellement les terrains d'assiette du projet de renouvellement urbain du bourg
- Des remboursements de trop versé pour 37 153,91 €
- Des remboursements d'assurance pour 11 063,88 €

C – Résultat :

Avec un total de dépenses de 7 845 884,13 € et des recettes (hors reprise du résultat) de 8 579 834,82 €, la section de fonctionnement dégage un résultat positif de 733 950,29 € pour l'exercice 2020, contre 761 683,90 € en 2019.

Section d'investissement :

En 2020, 1 040 079 € ont été investis pour rénover le patrimoine et équiper les services pour mener à bien leurs missions :

- Rénovation de la mairie : 301 310 €
- Eclairage public : 238 500 €
- Véhicules et matériels techniques : 137 794 €
- Travaux dans les écoles : 81 544 €
- Boucle nature du Val d'Onzon : 63 030 €
- Voirie rurale : 40 500 €
- Mobilier et équipement informatique : 39 312 €
- Autres lignes d'investissement : 138 089 €

De ce fait, la section d'investissement dégage un résultat positif de 522 293,08 €. Les restes à réaliser se montent à 697 890,72 € en dépenses et 370 083,55 € en recettes.

Jacques VALENTIN propose d'approuver le compte administratif 2020 dressé par Madame la Maire, de lui donner acte de sa gestion et de :

- Reconnaître la sincérité des restes à réaliser 2020 ;
- Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Maire ne prenant pas part au vote quitte la salle.

Vote : majorité, 23 pour, 4 abstentions (Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Julien BONNETON, Sarah VALLUCHE),

7. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Affectation du résultat 2020 – budget principal

Rapporteur : Jacques VALENTIN

En vertu de l'instruction budgétaire et comptable M 14, Jacques VALENTIN invite le conseil municipal à délibérer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement tel qu'il apparaît au compte administratif 2020 du budget principal :

1 – Détermination du résultat de clôture 2020 - fonctionnement

1)	Résultat 2019 reporté (excédent) (a)	+ 1 423 463,37 €
2)	Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020	
	Recettes	8 579 834,82 €
	Dépenses	7 845 884,53 €
	Résultat de l'exercice 2020 (excédent) (b).....	+ 733 950,29 €
	Résultat de clôture 2020 (excédent) (a+b)	+ 2 157 413,66 €

2 – Détermination du résultat de clôture 2020 – investissement

1)	Résultat 2019 reporté (déficit) (a')	- 235 717,36 €
2)	Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020	
	Recettes	2 175 937,24 €
	Dépenses	1 653 644,16 €
	Résultat de l'exercice 2020 (excédent) (b').....	+ 522 293,08 €
	Résultat de clôture 2020 (excédent) (a'+b')	+ 286 575,72 €

Reste à réaliser en recettes 2020	370 083,55 €
Reste à réaliser en dépenses 2020	697 890,72 €
Résultat de clôture (restes à réaliser compris)	- 41 231,45 €
<u>3 – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal 2020 :.....</u>	<u>+ 2 157 413,66 €</u>

Selon la M14, le résultat doit être affecté en priorité :

- ✓ à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement antérieur (report à nouveau débiteur) ;
- ✓ à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- ✓ pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédents de fonctionnement reportés (report à nouveau créditeur 002), ou en une dotation complémentaire en réserves (compte 1068).

Jacques VALENTIN propose d'affecter le résultat de fonctionnement du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal comme suit :

- en fonctionnement 2021, au compte 002 excédent antérieur reporté : 1 507 413,66 €
- en investissement 2021, au compte 1068 : 650 000,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent l'affectation des résultats de fonctionnement du budget principal 2020 tels qu'exposés ci avant.

Vote : majorité, 24 pour, 4 abstentions (Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Christophe BERGERAC, Marie-Hélène MASSON)

8. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Compte de gestion 2020 – budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Jacques VALENTIN

L'exécution des dépenses et des recettes en ce qui concerne les différentes sections budgétaires relatives à l'exercice 2020 du budget annexe des pompes funèbres a été réalisé par le Trésorier de Saint-Etienne banlieue et amendes.

Le compte de gestion établi par le service de gestion comptable Loire Sud concorde avec le compte administratif de la commune. Il n'appelle aucune observation ni réserve.

Vous êtes invités à approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe des pompes funèbres.

Vote : unanimité

9. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Compte administratif 2020 – budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Jacques VALENTIN

L'exercice 2020 des pompes funèbres est marqué par la vente de 6 cuves, dont :

- 6 dans le cimetière du Bourg

Au 31 décembre 2020, le stock constaté était de 103 cuves disponibles.

Tenant compte de ces éléments, les données du compte administratif 2020 sont les suivantes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES
EXECUTION DU DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2020

Réalisé par section	Fonctionnement	Investissement
Recettes nettes	123 546,84	123 546,84
Dépenses nettes	123 546,84	230 410,00
Résultat de l'exercice 2020	0,00	- 106 863,16
Résultat 2019 reporté	0,00	106 863,16
RESULTAT CLOTURE 2020	0,00	0,00

Jacques VALENTIN propose de délibérer sur le compte administratif 2020 dressé par Madame la Maire, de lui donner acte de sa gestion et d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Madame la Maire ne prenant pas part au vote quitte la salle

Vote : unanimité

10. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Affectation du résultat 2020 – budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Jacques VALENTIN

1 – Détermination du résultat de clôture 2020 - fonctionnement

3) Résultat 2019 reporté (excédent) (a) + 0 €

4) Calcul du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020

Recettes 123 546,84 €

Dépenses 123 546,84 €

Résultat de l'exercice 2020 (excédent) (b) + 0 €

Résultat de clôture 2020 (excédent) (a+b) + 0 €

2 – Détermination du résultat de clôture 2020 – investissement

3) Résultat 2019 reporté (excédent) (a') + 106 863,16 €

4) Calcul du résultat de la section d'investissement de l'exercice 2020

Recettes 123 546,84 €

Dépenses 230 410,00 €

Résultat de l'exercice 2020 (excédent) (b') - 106 863,16 €

Résultat de clôture 2020 (excédent) (a'+b')	+ 0 €
Reste à réaliser en recettes 2020	0,00 €
Reste à réaliser en dépenses 2020	0,00 €
Résultat de clôture (restes à réaliser compris)	0,00 €

Le résultat de clôture 2020 étant égal à zéro, Jacques VALENTIN vous propose d'approuver ce résultat sans procéder à une affectation.

Vote : unanimité

11. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Budget primitif 2021 – budget principal

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Section de fonctionnement :

A - Dépenses :

Par rapport au budget 2020, les principales évolutions en matière de dépenses sont les suivantes :

- Légère baisse des charges de gestion courante – chapitre 011 - de l'ordre de 1,47 %,
- Ressources humaines : hausse estimée à 0,98 %,
- Chapitre 65 : baisse de 1,85 %
- Les dépenses imprévues se montent à 200 000 €
- Le virement à la section d'investissement est établi à 1 051 561,63 €

B - Recettes :

Le budget primitif 2021 table sur une progression de 0,42 % du chapitre 73 - Impôts et taxes du fait de l'évolution prévisionnelle des bases de la fiscalité directe locale, en raison de la hausse forfaitaire prévue par la Loi de finances mais aussi par la hausse physique des bases (nouvelles constructions taxables).

Au chapitre 76, des crédits prévoient le remboursement d'intérêts d'emprunt par Saint-Etienne Métropole au titre de la convention de transfert de dette de la voirie actant son atténuation sur 15 ans (délibération 2016-126 du 28 septembre 2016).

L'étalement des pénalités de renégociation de la dette est prévu sur une durée de 8 ans, depuis 2018.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à 9 560 403,63 €.

DEPENSES	BP 2020 + DM	BP 2021
011 CHARGES GENERALES	1 956 012,28	1 927 300,00
012 PERSONNEL	4 245 000,00	4 252 500,00
65 CHARGES COURANTES	1 540 631,00	1 512 081,00
66 INTERETS DES EMPRUNTS	61 200,00	50 500,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 000,00	19 000,00
68 - PROVISIONS	150 000,00	250 000,00

022- DEPENSES IMPREVUES	200 000,00	200 000,00
042-OPERATIONS D'ORDRE	284 731,00	297 461,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 178 275,09	1 051 561,63
Total Dépenses Fonctionnement au Budget	9 626 849,37	9 560 403,63

RECETTES	BP 2020 + DM	BP 2021
013 ATTENUATION CHARGES	64 000,00	75 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	632 800,00	570 600,00
73 IMPOTS ET TAXES	6 097 880,00	6 123 706,00
74 PARTICIPATION	1 197 110,00	1 112 130,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	135 000,00	132 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	22 596,00	18 967,63
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000,00	10 586,34
042- OPERATIONS D'ORDRE	42 000,00	10 000,00
Total Recettes Fonctionnement	8 203 386,00	8 052 989,87
Résultat antérieur affecté (002)	1 423 463,37	1 507 413,66
Total Recettes de Fonctionnement au Budget	9 626 849,37	9 560 403,63

Section d'investissement :

A - Dépenses :

Tout d'abord, il convient de rappeler que le présent budget primitif 2020 intègre les crédits inscrits par délibération 2020-191 du 9 décembre 2020 portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'exercice précédent.

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles et subventions d'équipement versées pour couvrir les dépenses suivantes - études	15 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour couvrir les dépenses suivantes - éclairage public : mise aux normes d'armoires - local police municipale - abri à vélo place du 8 mai 1945 - travaux écoles - matériel CTM - matériel informatique - mobilier scolaire	235 000 €
TOTAL	250 000 €

Ces ouvertures de crédits sont reprises dans le budget primitif 2021 tel qu'il vous est présenté.

Les projets d'investissement sont indiqués dans le document ci-joint intitulé « Programme d'investissement 2021 » et dont voici les principaux éléments :

- Rénovation de la mairie : 893 211 €

- Éclairage public : 240 000 €
- Études pour la médiathèque : 35 000 €
- Véhicules et matériel technique : 86 000 €
- Abri à vélo au bourg : 71 000 €
- Boucle nature du Val d'Onzon : 113 000 €

Au chapitre 16, le remboursement du capital de la dette se monte à 447 000 €.

Comme vu plus haut, les restes à réaliser de l'exercice 2020 en dépenses se montent à 697 890,72 €.

B - Recettes :

L'emprunt d'équilibre se monte à **718 919,58 €**.

Au chapitre 27 d'immobilisations financières sont inscrits les crédits de remboursement de capital à recevoir de Saint-Etienne Métropole au titre de la convention de transfert de dette liée à la voirie.

Les restes à réaliser de l'exercice 2020 en recettes se montent à 370 083,55 €.

DEPENSES	BP 2020 + DM	BP 2021
10 DOTATION, FONDS DIVERS	5 061,00	
16 REMBOURSEMENT CAPITAL	435 000,00	447 000,00
20 ETUDES	205 500,00	152 100,00
204 SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	71 800,00	113 000,00
21 IMMOBILISATIONS NON INDIVIDUALISEES	1 219 200	1 492 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 042 000,00	908 211,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
020 – DEPENSES IMPREVUES		
040 OPERATIONS D'ORDRE	42 000,00	10 000,00
Total Dépenses Investissement	3 020 561,00 €	3 143 211,00
RESTES A REALISER N-1	260 778,08 €	697 890,72
Déficit d'investissement reporté	235 717,36 €	
Total Dépenses Investissement au Budget	3 517 056,44 €	3 841 101,72

RECETTES	BP 2020 + DM	BP 2021
10 DOTATIONS (FCTVA, TA)	258 100,00	240 000,00
1068 AFFECTATION RESULTAT	650 000,00	650 000,00
13 SUBVENTION EQUIPEMENT	100 000,00	70 000,00
16 EMPRUNT	380 953,97	718 919,58
23 IMMOBILISATIONS EN COURS		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	257 769,00	156 500,24
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 178 275,09	1 051 561,63
024 – PRODUITS DE CESSIONS	126 100,00	
040- OPERATIONS D'ORDRE	284 731,00	297 461,00
Total Recettes Investissement	3 235 929,06	3 184 442,45
RESTES A REALISER N-1	281 127,38	370 083,55

Résultat d'investissement reporté		286 575,72
Total Recettes Investissement au Budget	3 517 056,44	3 841 101,72

Il vous appartient de vous prononcer sur ce budget primitif 2021 du budget principal.

Vote : majorité, 22 pour, 6 abstentions (Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Julien BONNETON, Sarah VALLUCHE, Christophe BERGERAC, Marie-Hélène MASSON)

12. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Vote des taux d'imposition 2021

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Pour mémoire, les taux en vigueur en 2020 sont :

Taxe sur le foncier Non Bâti	55,87 %
Taxe sur le foncier Bâti	24,28 %

En raison de la réforme de la taxe d'habitation, il n'y a plus lieu de voter un taux dans ce domaine.

Jacques VALENTIN propose de ne pas modifier les taux pour 2021.

Vote : unanimité

13. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Autorisations de programme et crédits de paiement

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Certains projets communaux font l'objet d'une réalisation sur plusieurs exercices budgétaires.

Des autorisations de programme et des crédits de paiement ont été approuvés par délibération du 19 février 2020 comme suit :

N°	Libellé opération	Date délib. antérieure	Autorisation de programme 2017-2021	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022
6	Rénovation de la mairie	06/11/19	1 435 800 €	21 054 €	80 400 €	1 062 000 €	272 346 €	
8	Rénovation de la salle Chabrol	27/03/19	1 010 000 €	20 000 €	0 €	40 000 €	500 000 €	450 000 €
9	Construction d'une médiathèque + parking	27/03/19	1 115 000 €		0 €	85 000 €	550 000 €	480 000 €

Jacques VALENTIN propose de les modifier afin de tenir compte de l'avancement des projets.

N°	Libellé opération	Date délib. antérieure	Autorisation de programme	Crédit de paiement 2018	Crédit de paiement 2019	Crédit de paiement 2020	Crédit de paiement 2021	Crédit de paiement 2022	Crédit de paiement 2023
----	-------------------	------------------------	---------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------	-------------------------

6	Rénovation de la mairie	19/02/2020	1 305 000 €	21 054 €	89 225 €	301 510 €	893 211 €		
8	Rénovation de la salle Chabrol	19/02/2020	990 000 €	18 990 €	2 250 €	0 €	20 000 €	520 000 €	428 760 €
9	Construction d'une médiathèque - tiers lieu	19/02/2020	1 115 000 €	0 €	0 €	0 €	85 000 €	550 000 €	480 000 €
10	Boucle nature du Val d'Onzon		339 000 €	0 €	0 €	63 030 €	113 000 €	162 970 €	

Les crédits pour 2021 reprennent les montants inscrits au Budget primitif au chapitre 23.

Les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d'une année sur l'autre.

Toute autre modification de ces tableaux se fera par délibération de l'assemblée.

Jacques VALENTIN propose de voter les montants des Autorisations de Programme et la répartition des Crédits de Paiement, tels que définis ci-dessus.

Vote : majorité, 22 pour, 6 abstentions (Adeline DELMAS, Jocelyne GAGNAL PIZOT, Julien BONNETON, Sarah VALLUCHE, Christophe BERGERAC, Marie-Hélène MASSON)

14. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Budget primitif 2021 – budget annexe des pompes funèbres

Rapporteur : Jacques VALENTIN

Le budget se présente comme suit. Il prévoit 4 ventes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2020	BP 2021
7135-042 VARIATION STOCK (INITIAL)	123 546,84	112 046,82
601 ACHATS		
672 REVERSEMENT DE L'EXCEDENT		
002- DEFICIT REPORTE		0,00
023-VIREMENT A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Total Dépenses Fonctionnement	123 546,84	112 046,82

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP + DM 2020	BP 2021
7135-042 VARIATION STOCK (FINAL)	112 046,82	100 546,80
701 VENTES	11 500,02	11 500,02
7788 AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
<i>Total Recettes Fonctionnement</i>		112 046,82
Excédent de fonctionnement reporté (002)		0,00
Total Recettes Fonctionnement	123 546,84	112 046,82

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2020	BP 2021
16876 REMBOURSEMENT AVANCE	118 363,18	11 500,02
3551-040 STOCKS PRODUITS FINIS (FINAL)	112 046,82	100 546,80
1068 REPRISE SUR AFFECTATION EN RESERVE		

Total Dépenses Investissement

Déficit d'investissement reporté (001)		
Total Dépenses Investissement	230 410,00	112 046,82

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP + DM 2020	BP 2021
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		
16876 AVANCE REMBOURSABLE		
3551-040 STOCKS PRODUITS FINIS (INITIAL)	123 546,84	112 046,82
1068 AFFECTATION RESULTAT		

Total Recettes Investissement

Excédent d'investissement reporté (001)	106 863,16	0,00
Total Recettes Investissement	230 410,00	112 046,82

Jacques VALENTIN propose d'approuver ce projet de budget primitif 2021 du budget annexe des pompes funèbres.

Vote : unanimité

15. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Demande de subvention DETR et DSIL

Rapporteur : Alain SARTRE

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont deux dotations de l'Etat qui privilégient les opérations s'inscrivant dans une démarche de transition écologique, en particulier les dépenses de rénovation thermique et la transition énergétique des biens publics.

La commune, investie dans le Plan Climat-Energie déployé à l'échelle métropolitaine, s'engage dans les opérations de rénovation de l'éclairage public. En remplaçant des sources lumineuses d'ancienne technologie (ballons fluos et boules) par des Led, on diminue fortement la consommation d'électricité.

Les travaux envisagés se montent à 200 000 € H.T. et visent à passer de 17 kWh à 5,3 kWh. Avec 4 300 h de fonctionnement par an, cela représenterait une baisse de 50 000 kWh.

Vote : unanimité

16. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Demande de subvention à la région Auvergne Rhône-Alpes au titre du Contrat vert et bleu 2021

Rapporteur : Nadine SAURA

Les trames verte et bleue constituent un dispositif issu du Grenelle de l'environnement. Il s'agit d'un outil d'aménagement du territoire qui doit mettre en synergie les différentes politiques publiques d'aménagement et de préservation de la biodiversité afin de maintenir ou de restaurer

les capacités de libre évolution des espèces au sein des territoires, notamment en maintenant ou en rétablissant les continuités écologiques. La région Auvergne – Rhône-Alpes soutient les projets s’inscrivant dans cette démarche.

Nadine SAURA propose de mener deux projets pouvant être soutenus par la région :

- Créer un jardin collectif en permaculture sur une parcelle située le long de l’Onzon, dans le secteur de l’Onzonnière, situé au carrefour des quartiers du bourg, du Valjoly et du Grand-Quartier.
- Créer un verger laboratoire d’adaptation au changement climatique, dans le secteur

Objectifs :

- Pédagogique : faire connaître les principes de la permaculture et les impacts du changement climatique sur la flore
- Social :
 - o Créer du lien autour du projet en rassemblant des habitants de tous âges, de toute condition socio-économique et d’origine culturelle, sur ces parcelles situées au croisement des quartiers du Bourg, du Valjoly et du Grand-Quartier
 - o Offrir aux participants une activité de jardinage source d’épanouissement, d’acquisition de connaissance et d’autonomisation
 - o Offrir aux participants une source d’approvisionnement en fruits et légumes de qualité
- Ecologique :
 - o Démontrer l’intérêt de la permaculture, en mettant en valeur :
 - L’apport de la juxtaposition et de la forte densité des cultures sur plusieurs niveaux de hauteur
 - Les bienfaits qu’apporte une attitude dans laquelle on cherche à s’adapter aux difficultés (attaque de parasites) et non à chercher à lutter contre à tout prix (traitements)
 - o Offrir à la rivière et à la ripisylve, leur faune et leur flore, un environnement favorable de développement
 - o Promouvoir des plantes et arbres à la fois d’essence locale et adaptés au changement climatique
- Scientifique : proposer à des experts (notamment l’association des Croqueurs de pommes) un site expérimental permettant d’accumuler des données sur l’adaptation des arbres fruitiers au changement climatique

Coûts estimatifs : 25 000 € H.T.

- Investissement - Aménagements et équipement : 13 000 € H.T.
- Fonctionnement – Formation, fournitures, animation : 12 000 € H.T.

Nadine SAURA propose de solliciter une aide à hauteur de 80 % de la dépense, soit 20 000 €.

Vous êtes invité·e·s à approuver cette demande de subvention.

Vote : unanimité

17. FINANCES-MARCHES PUBLICS – Convention de partenariat avec l’association Saint-Vincent-de-Paul

Rapporteur : Dominique BERNAT

La commune mettait à disposition de l’association Saint Vincent de Paul un local situé 20 rue de la Flache.

A l’origine, ce local était destiné au stockage de biens par l’association afin d’y entreposer les dons faits par les particuliers (vêtements – petits mobiliers...). Au fil du temps, ce local est devenu également un lieu de vente sans qu’il réponde aux normes de sécurité propres aux établissements recevant du public.

Ces ventes représentant un soutien important aux plus démunis, la commune souhaite accompagner l’association dans la prise à bail d’un nouveau local plus adapté à son activité, en lui apportant, de manière temporaire, une aide financière exceptionnelle.

La commune verserait ainsi à l’association une aide à hauteur de 200 euros par mois pendant deux ans à compter de la prise d’effet du nouveau bail. Cette aide sera ensuite dégressive à raison d’une baisse d’un quart, soit 50 € chaque année jusqu’à extinction complète de l’aide en 2025.

Vous êtes invités à approuver la convention de partenariat relative à cette aide exceptionnelle telle qu’annexée à la présente.

Vote : unanimité

18. RESSOURCES HUMAINES - Prime de responsabilité à certains emplois administratifs de direction

Rapporteur : Marie-Christine THIVANT

Par délibération du 30 juin 1989, le conseil municipal avait décidé de fixer l’indemnité de responsabilité à certains emplois administratifs de direction au maximum autorisé, soit 15 %.

Conformément au décret 88-631 du 6 mai 1988, cette indemnité de responsabilité est calculée en appliquant un taux individuel au montant mensuel du traitement soumis à retenue pension (traitement de base + NBI).

Cette prime de responsabilité des emplois de direction peut être attribuée, notamment, aux agents occupant les fonctions de directeur·trice général·e des services des communes de plus de 2 000 habitants. Elle est fixée à 15 % maximum du traitement soumis à retenue pour pension.

Le versement de cette prime est interrompu lorsque le bénéficiaire n’exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d’un compte épargne temps, de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident du travail.

A ce jour, il paraît souhaitable de prendre une nouvelle délibération permettant de verser cette prime de responsabilité selon un taux individuel que Madame la Maire pourra fixer entre 0 et 15 % selon les critères de modulation basés sur la manière de servir de l’agent·e.

L’assemblée décide :

- d’approuver l’attribution de l’indemnité de responsabilité des emplois administratifs de direction

- d'autoriser Madame la Maire à fixer des taux individuels selon les critères de modulation basés la manière de servir de l'agent·e
- d'approuver le principe du maintien du versement de cette indemnité en cas de congé annuel, de maladie, de maternité ou de congé pour accident du travail

Vote : majorité, 27 pour, une abstention (Marie-Hélène MASSON)

19. ENVIRONNEMENT – Rapport sur les performances et la qualité du service de l'eau potable de Saint-Etienne Métropole 2019

Rapporteur : Alain SARTRE

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le 1^{er} décembre 2020, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Saint-Etienne Métropole a examiné le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable (RPQS) de Métropole relatif à l'année 2019. Ce rapport a été présenté en Conseil Métropolitain le 28 janvier 2021.

Une fiche récapitulative de l'activité pour chaque service sur le périmètre de la commune est jointe à la présente. Le rapport est librement consultable via le lien fourni en début de note.

20. ENVIRONNEMENT - Rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non-collectif de Saint-Etienne Métropole 2019

Rapporteur : Alain SARTRE

En application des dispositions de l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales, le 1^{er} décembre 2020, la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de Saint-Etienne Métropole a examiné les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'assainissement collectif et non collectif (RPQS) de Métropole relatifs à l'année 2019. Ces rapports ont été présentés en Conseil Métropolitain le 28 janvier 2021.

Une fiche récapitulative de l'activité pour chaque service sur le périmètre de la commune est jointe à la présente. Les rapports sont librement consultables via le lien fourni en début de note.

Prochain Conseil municipal : 19 mai 2021

Madame le Maire lève la séance à 22h50

Sorbiers, le 29 mars 2021

La Maire,

Marie-Christine THIVANT